

Point de situation Covid-19

16 mars 2020

Situation en Norvège.

- La Norvège se trouve depuis le 10 mars dans la phase 2 de l'épidémie
- Au 16 mars, le nombre de cas est de 1 169, contre 750 le 13 mars
- 3 décès ont été enregistrés
- Une quarantaine de personnes est hospitalisée
- Sur les 1 169 cas, 314 sont de la région de Viken, 292 sont d'Oslo, 131 du Rogaland, 127 du Vestland, 81 de la région d'Innlandet, 67 de la région d'Agder, 53 du Telemark et Vestfold, 52 du Trøndelag, 21 du Troms et Finnmark, 20 du Møre et Romsdal, et 11 du Nordland
- L'âge moyen des personnes infectées est de 46 ans. 37,9% sont des femmes et 62,% des hommes
- 359 de ces personnes ont été contaminées en Norvège, 752 à l'étranger alors que le lieu de contamination est inconnue pour 58 personnes
- Désormais et depuis le 12 mars, ne sont plus testées que les groupes vulnérables et le personnel de santé qui présentent des symptômes

Mesures / préconisations sanitaires

- Les visites dans les structures hospitalières et les maisons de retraite peuvent désormais seulement se faire exceptionnellement
- Les personnels de santé sont interdits de sortie du territoire, jusqu'à la fin avril 2020
- Une ligne d'information est mise en place par l'Institut norvégien de la santé publique - FHI (ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, et les week-ends de 9h à 16h) : +47 81 55 50 15
- La période d'auto-déclaration transmise par l'employé à son employeur en cas de maladie a été étendue de 3 à 14 jours pour éviter d'encombrer les médecins traitants avec les personnes qui ont besoin d'un certificat médical
- Des consignes générales sur le coronavirus sont disponibles en français sur :https://www.fhi.no/contentassets/37298bc6f6724377b68018cfd7db4309/vedlegg/fransk_generell-informasjon-korona.pdf

Mesures des autorités politiques

- Le gouvernement s'est réuni tout le week-end et a tenu plusieurs conférences de presse

- Des consultations ont eu lieu ce week-end entre tous les partis politiques au Parlement pour trouver des compromis sur les mesures économiques à adopter
- Le Roi Harald s'est prononcé lors d'un discours télévisé le 15 mars pour exprimer sa compassion et sa solidarité avec le peuple norvégien

Mesures économiques

- Ce 15 mars, la Norvège a pris la décision de lancer un fonds de crise de 100 milliards de NOK (10 milliards d'euros environ) pour garantir la liquidité des entreprises : la moitié est réservée aux petites et moyennes entreprises et l'autre moitié aux grandes entreprises. L'objectif est d'aider les entreprises à « survivre au pire ralentissement économique du pays depuis de nombreuses années », selon la PM Erna Solberg
- Ce 16 mars, tous les partis du Parlement norvégien se sont mis d'accord sur un premier paquet de crise visant à atténuer les effets économiques du coronavirus. Les mesures comprennent notamment la garantie des salaires pendant 20 jours (l'employeur est obligé de payer les salaires les deux premiers jours, et l'État assume la responsabilité du paiement des salaires les 18 jours suivants), l'attribution d'allocations chômage aux individus à faibles revenus ou encore la réduction de la TVA de 12% à 8% dans les secteurs des transports et de l'hôtellerie. Les entreprises n'auront en outre pas à payer de TVA ou d'avance d'impôt jusqu'en avril, et ne sont tenues de payer les indemnités maladie de leurs employés que pendant une période réduite de trois jours (l'État prenant le relais). Concernant les chômeurs, les exigences en matière d'activité pour qu'ils perçoivent les allocations de NAV sont suspendues pour le moment
- Le gouvernement doit continuer à travailler sur l'indemnisation des autoentrepreneurs et des freelancers, sur les initiatives visant à sécuriser le secteur de l'aviation, et sur les garanties de prêt du gouvernement
- La Constitution exige que les amendements législatifs soient traités deux fois au Storting. Par conséquent, certaines des mesures doivent être votées jeudi

Restrictions annoncées

- La Norvège déconseille tout voyage à l'étranger jusqu'au 14 avril (période susceptible d'être étendue)
- Il est très déconseillé de se rendre en Norvège actuellement, que ce soit pour un motif professionnel, familial ou touristique
- Depuis lundi 16 mars à 8h, les étrangers sans permis de séjour ne sont plus admis sur le territoire norvégien. Ils seront renvoyés vers leur pays d'origine, ou placés en quarantaine dans l'attente de leur renvoi.
- Des vols vers l'étranger seront maintenus dans la semaine suivant le 16 mars à 8 heures, pour permettre aux étrangers et touristes de regagner leur pays. Les autorités norvégiennes sont en contact avec les autorités des autres pays, notamment la France, pour s'assurer qu'un maximum de vols soient maintenus en fonction des restrictions aériennes imposés par les pays de destination.
- Les vols intérieurs et le transit par l'aéroport d'Oslo vers des destinations internationales sont maintenus.

- Les autorités norvégiennes ont annoncé le 12 mars que tous les voyageurs en provenance de tous les pays, sauf la Suède et la Finlande, depuis le 27 février seront renvoyés dans leur pays de provenance ou placés en quarantaine dans l'attente de leur renvoi
- FHI définit désormais les régions suivantes comme étant des zones à risque : la France, l'Italie, les Etats-Unis, l'Iran, la Corée du Sud, la région de Hubei en Chine, la région du Tyrol en Autriche, länders de Nordrhein Westphalen et Bavière en Allemagne, Samnaun, Zermatt et régions proches de Ischgl et de Cervinia en Suisse, et Madrid, pays basque et la Rioja en Espagne
- Certaines communes du Nord du pays ont introduit une période de quarantaine pour des personnes arrivant des parties Sud du pays plus durement touchées par le virus
- Tous les rassemblements culturels et sportifs, à l'intérieur ou en plein air, sont interdits dans le pays
- Les transports publics sont maintenus mais il est conseillé de les éviter
- La ville d'Oslo déconseille les déplacements dans la ville et interdit les rassemblements de plus de 50 personnes
- Les établissements scolaires, institutions culturelles, cinémas et centres sportifs sont fermés dans le pays jusqu'au 26 mars (période susceptible d'être prolongée)